

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2011

18 septembre 2007

### SOMMAIRE

Acte II S.A. ....	96514	Indigo Investments Luxembourg II .....	96519
Ademar Holding S.A. ....	96491	Langonnaise S.A.H. ....	96483
Alimentation du Nord s.à r.l. ....	96487	Leading Jewels S.A. ....	96495
Amadelux Investments S.A. ....	96489	Legal Audit S.à.r.l. ....	96492
Antauri S.A. ....	96491	Legal Audit S.à.r.l. ....	96494
Aquarius Investments Luxembourg S.A. .....	96482	Legal Audit S.à.r.l. ....	96490
Artifex Luxembourg S.A. ....	96484	L'Industrie .....	96482
Axis Capital .....	96488	Lonworld S.A. ....	96485
Bavaria (BC) .....	96504	Luxsel S.à r.l. ....	96492
Bilku 2 .....	96485	Magiste International S.A. ....	96489
Brocade Company Inc. ....	96527	Malua S.à r.l. ....	96528
Chauffage Artisanale s.à.r.l. ....	96482	M.Group S.A. ....	96488
Chricat Investments .....	96494	Michelman Sàrl .....	96487
Clichy Holding S.A.H. ....	96484	Mistral Affiliates S.A. ....	96485
C & M - Capital and Management S.A. ....	96495	Modern Processing S.A. ....	96488
COMETAL-Constructions Métalliques S.A. ....	96493	Monroe S.A. ....	96485
DBL-Design S.à r.l. ....	96489	MSREF V Investments Sàrl .....	96519
Echt-Invest, Sàrl .....	96487	Orbis Sicav .....	96514
Ehoran Kan S.A. ....	96528	Panlip Holding S.A. ....	96490
E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâ- timents ) .....	96490	Paser Participations Holding S.A. ....	96490
E.L.E.O.S. (European Logistic for Excellen- ce in Ophtalmic Services) S.A. ....	96521	Polifontaine S.A. ....	96493
Ernst August Carree S.à r.l. ....	96522	Quimafa Investment S.A. ....	96492
Ernst Friedrich G.m.b.H. ....	96486	SM Invest S.A. ....	96528
Eurocomptes & Partners S. à r.l. ....	96486	Soprimmo S.A. Holding .....	96488
European Relocation Services S.A. ....	96493	Sparkling Investment S.A. ....	96495
Finimmo Holding S.A. ....	96489	Statpro Benelux S.A. ....	96494
Hoparel .....	96493	Stern Development A.G. ....	96483
Ibag S.A. ....	96486	SVG Holdings S.A. ....	96492
IF-online .....	96484	Verline S.A. ....	96494
Immobilière Norbert Eicher S.à r.l. ....	96491	Voyages Holding (Luxembourg) S.A. ....	96515
		Vulcanus S.A. ....	96491
		Wesermo S.A. ....	96483

**Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 24 juillet 2007 que:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg et Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg ont démissionnés de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg et Monsieur Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

- Le nombre des administrateurs est porté de quatre à trois.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007094379/751/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

---

**L'Industrie, Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 10.275.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour **L'INDUSTRIE**

Signature

Référence de publication: 2007094836/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Chauffage Artisanale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 46.877.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094870/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11290. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 4 juin 2007, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) La démission de Sabine Koos en sa qualité d'Administrateur est acceptée
- 2) Ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

*Conseil d'Administration:*

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président et Administrateur
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-Délégué
- ARMOR, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094413/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06456. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

**Langonnaise S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 37.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007094838/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02070. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Stern Development A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 58.626.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 juin 2007*

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094825/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00791. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070106909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Clichy Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
Signatures

Référence de publication: 2007094837/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02074. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Artifex Luxembourg S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 74.845.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 15 mai 2007*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs:

- M. Pinchas Perelmuter, administrateur, résidant au 6 Lacets Saint Léon, Perigord II, Monte Carlo, Principauté de Monaco, né le 19 juillet 1937 à Antwerpen
- M. Richard Borg, administrateur, résident au 15, Dorlcote Road, London SW18 5QB, Angleterre, né le 24 décembre 1966 à Bristol
- M. William Vanderfelt, administrateur, résident à Chalet Lambertine, Chemin de Cli 13B, 1936 Verbier, Suisse, né le 8 Novembre 1942 à New York
- M. Ralph Beney, administrateur, résident à August Pitts Farmhouse, Churn Lane, Horsmonden, Kent TN 12 8HW, Angleterre, né le 23 Mars 1961 à Chiswich

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire la société VAN GEET DERICK & Co, REVISEUR D'ENTREPRISES SARL, résidant au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L -1258 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2007094816/1212/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**IF-online, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 115.073.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 mars 2006,  
acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1082 du 2 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

IF-ONLINE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007094869/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01658. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Mistral Affiliates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.517.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094864/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01337. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Monroe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 116.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007094859/657/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG10063. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Bilku 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.659.

Die Bilanz vom 31. März 2007, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Juli 2007.

BILKU 2

Unterschrift

Référence de publication: 2007094876/2517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02063. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Lonworld S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 32.710.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juillet 2007*

L'assemblée a été informée du changement d'adresse de Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094812/263/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Ibag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 95.593.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094848/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01047. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Ernst Friedrich G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, route de Dillingen.  
R.C.S. Luxembourg B 93.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094849/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01046. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Eurocomptes & Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 48, Esplanade.  
R.C.S. Luxembourg B 118.386.

EXTRAIT

*Cession de parts sociales*

La société COFINOR S.A., RCS B 97.760, avec siège social établi à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, cède à la société EUROPEAN CONSULTANTS LIMITED, company no. 4066780, avec siège social établi à 41 Chalton Street, NW1 1JD Londres, 12 (douze) parts sociales qu'elle détient dans la société EUROCOMPTE & PARTNERS Sàrl, inscrite au registre de commerce Luxembourg section B sous le numéro 118.386, avec siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

La présente vaut acceptation du prix de cession de 500,00 € (cinq cents euros) convenu entre parties.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de parts sociales. Messieurs Guy Muller et Marcel Recking, agissant en leur qualité de gérants de la société, déclarent tenir au nom de la société la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

EUROCOMPTE S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg . . . . .	26 parts sociales
EUROPEAN CONSULTANTS Ltd, 41 Chalton Street, NW1 1JD Londres . . . . .	12 parts sociales
M. Guy Muller, 12, rue de la Paix, L-8020 Strassen . . . . .	12 parts sociales
Total . . . . .	50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

*EUROCOMPTE & PARTNERS s.à r.l.*

Signature

*La gérance*

Référence de publication: 2007094807/1051/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Echt-Invest, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6439 Echternach, 15-19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 96.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094850/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01045. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Alimentation du Nord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.320.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094851/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01044. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8201 Mamer, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.078.

*Extrait de la résolution circulaire des gérants de la société du 27 avril 2007*

The board of managers of MICHELMAN S.A.R.L. hereby resolves to appoint Mrs Gaetane Meilleur, residing at B-6700 Arlon, rue de Viville 42, as daily operating manager with the power to commit the company under her sole signature up to a limit of EUR 10,000.- (ten thousand euro).

The board further resolves to appoint Mrs Gaetane Meilleur residing at B-6700 Arlon, rue de Viville 42, as technical manager within the scope of the trading permit. In that scope, the company will be validly bound towards third parties by the joint signature of Mrs Gaetane Meilleur in her capacity as technical manager and a category-A manager or by the sole signature of Mrs Gaetane Meilleur in her capacity of technical manager up to a limit of EUR 10,000.- (ten thousand euro).

**Suit la traduction française:**

Le Conseil de gérance de MICHELMAN S.A.R.L. décide de désigner Madame Gaetane Meilleur, domiciliée à B-6700 Arlon, rue de Viville 42, en qualité de gérante à la gestion journalière avec un pouvoir de signature limité à un montant maximal de EUR 10.000,- (dix mille euros).

Dans le cadre de l'autorisation d'exploitation, Madame Gaetane Meilleur, domiciliée à B-6700 Arlon, rue de Viville 42, est désignée en qualité de gérante technique. Dans ce cadre, la société ne pourra être valablement engagée que par la signature conjointe à deux de Madame Gaetane Meilleur, prénommée, en sa qualité de gérante technique, et d'un gérant de catégorie A, ou par la signature individuelle de Madame Gaetane Meilleur en sa qualité de gérante technique avec un pouvoir de signature limité à un montant maximal de EUR 10.000,- (dix mille euros).

Extrait certifié conforme

Signature

Gérante déléguée à la gestion journalière

Référence de publication: 2007094821/4933/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Modern Processing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 98.796.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094853/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02579. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**M.Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 84.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société M. GROUP SA*

Signature

Référence de publication: 2007094854/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. DSO-CH00017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070106529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Soprimmo S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 14.256.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094856/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01847. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Axis Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 63.689.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

*Pour AXIS CAPITAL SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094920/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09774. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**DBL-Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Hamesfeld.  
R.C.S. Luxembourg B 68.972.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094887/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11911. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Magiste International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 82.816.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les annexes y annexées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094874/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00498. - Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007094897/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00927. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**Amadelux Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 105.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

AMADELUX INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007094921/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10541. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

**E.I.B. S.à.r.l. (Electricité Industrielle et Bâtiments ), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.  
R.C.S. Luxembourg B 56.871.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094924/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10242. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Panlip Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 59.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007094919/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00953. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Paser Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 44.287.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007094917/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00963. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094928/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11681. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Vulcanus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 49.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
*Administrateur*

Référence de publication: 2007094908/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00998. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070106156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Ademar Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 76.521.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures.*

Référence de publication: 2007094906/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00888. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070106159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Antauri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 53.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
*Signatures*

Référence de publication: 2007094905/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00892. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070106160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Immobilière Norbert Eicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6240 Graulinger, 6, rue du Marscherwald.  
R.C.S. Luxembourg B 95.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
*Signature*

Référence de publication: 2007094926/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11614. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070106212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007094927/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11678C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Quimafa Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.498.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz  
Administrateur

Référence de publication: 2007094915/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00977. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**SVG Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 81.754.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.  
Administrateur  
Signatures

Référence de publication: 2007094913/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00980. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Luxsel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 45.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094922/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11250. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**COMETAL-Constructions Métalliques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Niedercorn, rue Pierre Gansen.  
R.C.S. Luxembourg B 72.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094923/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10220. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Polifontaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 16.974.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007094916/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00974. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Hoparel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 13.000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094935/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00702. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**European Relocation Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 115, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 99.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007094932/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11717. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Statpro Benelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 79.049.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007094933/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11719. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Legal Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.406.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007094930/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11693. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Chricat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 46.058.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Référence de publication: 2007094936/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10407C. - Reçu 18 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Verline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 116.957.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Référence de publication: 2007094934/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00699. - Reçu 18 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.402.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 mars 2007*

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Elena Matous Radici, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3 a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Elena Matous Radici, demeurant professionnellement à Via Miravalle 17, I-24026, Leffe (BG), Italia

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007096423/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Sparkling Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.479.

**Leading Jewels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.480.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

la société anonyme luxembourgeoise, dénommée JEWELLERY INVESTMENT S.A. ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la Section B sous le numéro 62.622, ci-après «la Société»;

dont le capital social s'élève actuellement à EUR 22.688.150,- (vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille cent cinquante euros), représenté par 2.268.815 (deux millions deux cent soixante-huit mille huit cent quinze) actions, dont 1.157.173 (un million cent cinquante-sept mille cent soixante-treize) actions de catégorie «X», 555.821 (cinq cent cinquante-cinq mille huit cent vingt et une) actions de catégorie «Y» et 555.821 (cinq cent cinquante-cinq mille huit cent vingt et une) actions de catégorie «Z», d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 12.492;

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu ce jour par le notaire soussigné.

Ici représentée conformément à l'article 11.4 de ses statuts par trois de ses administrateurs, à savoir Monsieur Guido Roberto Grassi Damiani, Monsieur Stefano Graidi et Monsieur Federico Franzina et en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société prise en date de ce jour.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ci-après encore appelé «fondateur», a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit l'acte constitutif de deux sociétés anonymes qu'il déclare constituer simultanément au moyen de l'universalité de ses actifs et passifs, sans exception ni réserve, sous forme d'un apport autre qu'en numéraire, effectué concomitamment aux deux sociétés à constituer, et de doter celles-ci des statuts respectifs suivants:

**1<sup>re</sup> société****SPARKLING INVESTMENT S.A.****Capital social: € 5.830.000,00****Dénomination - Siège - Durée - Objet****Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination SPARKLING INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 5.830.000,- (cinq millions huit cent trente mille euros), représenté par 583.000 (cinq cent quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 22 du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

### *Souscription*

Les 583.000 (cinq cent quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par JEWELLERY INVESTMENT S.A., ci-avant désignée comme «la Société» ou encore comme «fondateur».

### *Libération - Apports*

L'émission des actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 665,67 (six cent soixante-cinq euros et soixante-sept centimes), à affecter aux réserves disponibles de la société.

Le fondateur déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites et la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en nature constitué d'une partie de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

La partie restante de la totalité des actifs et passifs est apportée simultanément aux termes du présent acte par le fondateur à LEADING JEWELS S.A., la deuxième nouvelle société luxembourgeoise constituée par la même opération, décrite plus tard dans le présent acte dans ses statuts et dans la description de l'apport lui fait.

#### *Description de l'apport:*

Tous ces actifs et passifs apportés (fraction de l'intégralité du patrimoine, ci-après «l'Apport à SPARKLING INVESTMENT S.A.») sont documentés sur le bilan de la société apporteuse JEWELLERY INVESTMENT S.A., en date de ce jour 18 juillet 2007 ainsi que dans un document descriptif de ces actifs et passifs apportés, lesquels bilan et document resteront ci-annexés, signés par les membres du conseil d'administration de sorte à faire partie intégrante du présent acte:

#### *Apport à la SPARKLING INVESTMENT S.A.*

### *BILAN*

Dans le patrimoine de JEWELLERY INVESTMENT S.A. dont la propriété est transmise par le présent acte, sont notamment incluses parmi tous les actifs et passifs les actifs suivants:

#### *Actifs*

##### *Immobilisations financières:*

##### *Participations:*

- une part sociale détenue en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 1.650.000,- libérée à hauteur de 30% dans IDEA ROCCA S.r.l. , société italienne ayant son siège social via Mario Pagano n. 40 - I-Milano Italie, ayant un capital social de EUR 3.000.000,- représenté par autant de parts sociales que d'associés, constituant 55,00% de son capital;

- 635.400 actions libérées à hauteur de 100% d'une valeur nominale de EUR 5,17 chacune détenues en pleine propriété dans JEWELS MANUFACTURING S.A., société luxembourgeoise ayant son siège social rue Goethe, 9/11 L-1637 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 3.285.018,- représenté par 635.400 actions, constituant 100,00% de son capital;

- 1800 actions libérées à hauteur de 100% d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune détenues en pleine propriété dans IMMOBILIARE PESSINA S.A., société suisse ayant son siège social 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, ayant un capital social de CHF 1.800.000,-, représenté par 1.800 actions, constituant 100,00% de son capital;

- 1.600.000 actions libérées à hauteur de 100% d'une valeur nominale de EUR 0,52 chacune détenues en pleine propriété dans POMELLATO S.p.A., société italienne ayant son siège social 37, via Neera, I-20100 Milano, Italie ayant un capital social de EUR 5.200.000,-, représenté par 10.000.000 d'actions, constituant 16,00% de son capital.

##### *Autres actifs et passifs:*

Les autres immobilisations financières, avoirs en banques, provisions pour risques et charges, emprunts obligataires et dettes généralement quelconques sont apportés tels qu'ils figurent au document descriptif ci-joint, conformes aux postes figurant au bilan, ce patrimoine étant apporté avec tous les droits, engagement et obligations qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 5.830.665,67 (cinq millions huit cent trente mille six cent soixante-cinq euros et soixante-sept centimes).

### *Rapport du Réviseur d'Entreprises*

«L'Apport à SPARKLING INVESTMENT S.A.» susdit a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par un réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, la société HRT REVISION S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

lequel rapport, établi conformément à l'article 32-1 (5) se référant à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins aux 583.900 actions de valeur nominale EUR 10,00 à émettre en contrepartie et à la prime d'émission afférente.»

Lequel rapport, daté du 18 juillet 2007 demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

### *Réalisation effective de l'apport*

JEWELLERY INVESTMENT S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert effectué sans réserves, termes ou conditions aux termes des présentes de façon simultanée à SPARKLING INVESTMENT S.A. et à LEADING JEWELS S.A. cette dernière faisant l'objet de la seconde partie de l'opération dont question ci-après, de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs, seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Dans ce contexte, tous pouvoirs sont notamment octroyés à Stefano Graidì, expert-comptable indépendant, né à Jesi (AN), Italie, le 20 novembre 1954, domicilié professionnellement 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, porteur d'une expédition des présentes aux fins de formaliser le transfert (i) de la part sociale d'une valeur nominale de EUR 1.650.000,- détenue dans IDEA ROCCA S.r.l., société italienne pré-décrite (ii) des 635.400 actions dans JEWELS MANUFACTURING S.A., société luxembourgeoise pré-décrite (iii) des 1.800 actions détenues dans IMMOBILIARE PESSINA S.A., société suisse pré-décrite et (iv) de 1.600.000 actions détenues dans POMELLATO S.p.A., société italienne, pré-décrite, et, pour y parvenir, de comparaître par devant tout notaire et de signer tous actes, et documents quelconques, sous forme authentique ou sous seing privé, faire toutes déclarations et généralement faire le nécessaire partout où il appartiendra.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la constitution de SPARKLING INVESTMENT S.A., s'élève à environ quatre mille euros.

### *Déclaration*

Concernant la constitution de SPARKLING INVESTMENT S.A., le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le fondateur exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui de commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Guido Grassi Damiani, industriel, né à Alessandria, Italie, le 22 avril 1968, domicilié professionnellement 82, Corso Magenta, I-20123 Milano;

2.- Monsieur Giorgio Grassi Damiani, industriel, né à Alessandria (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1971, domicilié professionnellement, 82, Corso Magenta, I-20123 Milano;

3.- Madame Silvia Grassi Damiani, industriel, née à Alessandria (Italie), le 2 septembre 1966, domiciliée professionnellement 82, Corso Magenta, I-20123 Milano;

4.- Monsieur Stefano Graidì, expert-comptable indépendant, né à Jesi (AN), Italie, le 20 novembre 1954, domicilié professionnellement 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano;

5.- Monsieur Nicola Gianoli, avocat, né à Verona (I), le 21 mai 1964, domicilié professionnellement à Via Marconi 2, CH-6900 Lugano;

6.- Monsieur Federico Franzina, employé privé, né à Padova (Italie), le 1<sup>er</sup> avril 1961, demeurant professionnellement 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

7.- Madame Vania Baravini, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), domiciliée professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009\*.

#### *Deuxième résolution*

AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faiënerie, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

**2<sup>e</sup> société****LEADING JEWELS S.A.****Capital social: € 16.533.350,00****Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée****Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination LEADING JEWELS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 16.533.350,- (seize millions cinq cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) représenté par 1.653.335 (un million six cent cinquante-trois mille trois cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 22 du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Les 1.653.335 (un million six cent cinquante-trois mille trois cent trente-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par JEWELLERY INVESTMENT S.A., ci-avant désignée comme «la Société» ou encore comme «fondateur».

### *Libération - Apports*

Le fondateur déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites a été intégralement libérée par un apport en nature constitué d'une partie de la totalité de son patrimoine actif et passif, tel que défini à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

La partie restante de la totalité des actifs et passifs est apportée simultanément aux termes du présent acte par le fondateur à SPARKLING INVESTMENT S.A., l'autre nouvelle société luxembourgeoise constituée par la même opération, et décrite ci-avant dans ses statuts et dans la description des apports lui fait.

### *Description de l'apport*

Tous ces actifs et passifs apportés (fraction de l'intégralité du patrimoine, ci-après «l'Apport à LEADING JEWELS S.A.») sont documentés sur le bilan de la société apporteuse JEWELLERY INVESTMENT S.A., en date de ce jour 18 juillet 2007 ainsi que dans un document descriptif de ces actifs et passifs apportés, lesquels bilan et document resteront ci-annexés, signés par les membres du conseil d'administration de sorte à faire partie intégrante du présent acte:

## **Apport à la LEADING JEWELS S.A.**

### **BILAN**

Dans le patrimoine de JEWELLERY INVESTMENT S.A. dont la propriété est transmise par le présent acte, sont notamment inclus parmi tous les actifs et passifs les actifs suivants:

#### Actifs

##### Immobilisations financières:

##### Participation:

- 42.740.571 actions détenues en pleine-propriété et 616.379 actions détenues en nue-propriété avec droit de vote, d'une valeur nominale de EUR 0,44 (quarante-quatre cents) chacune dans CASA DAMIANI S.p.A., société italienne ayant son siège social viale Santuario, 46, I-15048 Valenza, Italie, ayant un capital social de EUR 28.220.500,- représenté par 64.137.500 actions, constituant 67,60% de son capital;

##### Autres actifs et passifs:

Les autres immobilisations financières, avoirs en banques, emprunts obligataires et dettes généralement quelconques sont apportés tels qu'ils figurent au document descriptif ci-joint, conformes aux postes figurant au bilan, ce patrimoine étant apporté avec tous les droits, engagement et obligations qui pourraient ou pourront y être attachés de quelque manière que ce soit.

### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 16.533.350,- (seize millions cinq cent trente-trois mille trois cent cinquante euros).

### *Rapport du Réviseur d'Entreprises*

«L'Apport à LEADING JEWELS S.A.» susdit a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par un réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, la société HRT REVISION S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri,

lequel rapport, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins aux 1.653.335 actions de valeur nominale EUR 10,- à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, daté du 18 juillet 2007 demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

### *Réalisation effective de l'apport*

JEWELLERY INVESTMENT S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert effectué sans réserves, termes ou conditions aux termes des présentes de façon simultanée à LEADING JEWELS S.A. et à SPARKLING INVESTMENT S.A. cette dernière faisant l'objet de la première partie de l'opération dont question ci-après, de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs, seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

### *Réalisation effective de l'apport*

JEWELLERY INVESTMENT S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que toutes formalités dans tout pays concerné en relation avec le transfert effectué sans réserves, termes ou conditions aux termes des présentes de façon simultanée à SPARKLING INVESTMENT S.A. et à LEADING JEWELS S.A. cette dernière faisant l'objet de la seconde partie de l'opération dont question ci-après, de chacun des éléments composant l'intégralité de tous ses actifs et passifs, seront menées à bien dans les meilleurs délais en tout pays concerné afin d'y formaliser valablement la transmission du patrimoine et de le rendre opposable et effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers.

Dans ce contexte, tous pouvoirs sont notamment octroyés à Stefano Graidì, expert-comptable indépendant, né à Jesi (AN), Italie, le 20 novembre 1954, domicilié professionnellement 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, porteur d'une expédition des présentes aux fins de formaliser le transfert des 42.740.571 actions détenues en pleine-propriété et 616.379 actions détenues en nue-propriété avec droit de vote dans CASA DAMIANI S.p.A., société italienne pré-décrite et, pour y parvenir, de comparaître par devant tout notaire et de signer tous actes, et documents quelconques, sous forme authentique ou sous seing privé, faire toutes déclarations et généralement faire le nécessaire partout où il appartiendra.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la constitution de LEADING JEWELS S.A., s'élève à environ six mille euros.

#### *Déclaration*

Concernant la constitution de LEADING JEWELS S.A., le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le fondateur exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui de commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Guido Grassi Damiani, industriel, né à Alessandria, Italie, le 22 avril 1968, domicilié professionnellement 82, Corso Magenta, I-20123 Milano;

2.- Monsieur Giorgio Grassi Damiani, industriel, né à Alessandria (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1971, domicilié professionnellement, 82, Corso Magenta, I-20123 Milano;

3.- Madame Silvia Grassi Damiani, industriel, née à Alessandria (Italie), le 2 septembre 1966, domiciliée professionnellement 82, Corso Magenta, I-20123 Milano,

4.- Monsieur Stefano Graidì, expert-comptable indépendant, né à Jesi (AN), Italie, le 20 novembre 1954, domicilié professionnellement 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano

5.- Monsieur Nicola Gianoli, avocat, né à Verona (I), le 21 mai 1964, domicilié professionnellement à Via Marconi 2, CH-6900 Lugano

6.- Monsieur Federico Franzina, employé privé, né à Padova (Italie), le 1<sup>er</sup> avril 1961, demeurant professionnellement 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

7.- Madame Vania Baravini, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), domiciliée professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009\*.

#### *Deuxième résolution*

AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, est nommée commissaire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Requête en exonération des droits proportionnels*

S'agissant de la constitution de deux sociétés anonymes luxembourgeoises dont la libération des fonds propres initiaux respectifs est effectivement réalisée par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, d'une société ayant son siège dans l'Union Européenne, exclusivement rémunéré par l'émission de nouvelles actions émises par des sociétés luxembourgeoises et une prime d'émission, les sociétés se réfèrent à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, et requièrent chacune sur cette base l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. R. Grassi Damiani, S. Graidì, F. Franzina, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19955. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007096516/208/461.

(070108363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

### **Bavaria (BC), Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.463.

#### — STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-second of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Caroline Streiff, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 21 June 2007.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a société anonyme.

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of BAVARIA (BC) (hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Munsbach, City of Schuttrange. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 6.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholders' register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### **C. Management**

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 10.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least two directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors. If the Company is managed by one single director, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of the single director, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the single director.

**Art. 12.** The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **D. General Meetings of Shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of June of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

#### **E. Supervision**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. If certain thresholds are exceeded, the statutory auditor(s) shall be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

#### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

### G. Liquidation

**Art. 18.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

### H. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 19.** These articles of incorporation may be amended at any time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### I. Applicable law

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

**Art. 21.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin at the date of the Company's incorporation and shall terminate on 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

#### *Subscription and payment*

All of the thirty-one thousand (31,000) shares have been entirely subscribed by BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., pre-named.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions.

##### *First resolution*

The sole shareholder resolves to fix the number of directors to three (3) and elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended on 31 December 2010:

The following persons are appointed as directors:

- Mr Michael Colato, Finance Director, born in London, United Kingdom, on 14 April 1964, residing at 112 Barrowgate Road, London W4 4QP, United Kingdom;
- Mr Marc Valentiny, Investment Professional, born in Liège, Belgium, on May 11, 1964, residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom;
- Mrs Ailbhe Jennings, Director, born in Dublin, Ireland, on 27 March 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The general meeting decides to appoint Mrs Ailbhe Jennings as chairman of the board of directors.

##### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to elect PricewaterhouseCoopers S.à r.l. with registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010.

##### *Third resolution*

The registered office of the Company is set at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à S/C WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT, Walker House, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, dûment représentée par Caroline Streiff, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme:

#### A. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination BAVARIA (BC) (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Ville de Schuttrange. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### B. Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 6.** Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

### C. Gestion

**Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé d'administrateurs qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Lorsque la Société est composée d'un seul administrateur, la Société sera engagée par sa seule signature ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le seul administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13.** Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts avec un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre du jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

#### **D. Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

## E. Surveillance

**Art. 15.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) est (sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Lors de dépassement de certains seuils, le(s) commissaire(s) seront remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

## F. Exercice financier - Bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

## G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

## H. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés, à tout moment par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

## I. Loi applicable

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 21.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

### *Souscription*

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., prédéfinie.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année se terminant le 31 décembre 2010.

Les personnes suivantes ont été nommées Administrateurs:

- M. Michael Colato, Directeur Financier, né à Londres, Angleterre, le 14 avril 1964, demeurant au 112 Barrowgate Road, Londres W4 4QP, Angleterre;
- M. Marc Valentiny, Investment Professional, né à Liège, Belgique, le 11 mai 1964, demeurant à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Angleterre;
- Mme Ailbhe Jennings, Directeur, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer Mme Ailbhe Jennings comme présidente du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. dont le siège social se situe à 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg, comme commissaire de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Streiff, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15430. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

P. Serres.

Signée par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, momentanément absente.

Référence de publication: 2007096356/5770/559.

(070108185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

### **Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 30 avril 2007 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs David Smith (demeurant aux Bermudes), Jean-Claude Stoffel (demeurant à Luxembourg), John Collis (demeurant aux Bermudes), Germain Birgen (demeurant à Luxembourg) et Allan Gray (demeurant aux Bermudes) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le Président a noté que Monsieur William Gray (demeurant aux Bermudes) a été élu administrateur du fonds depuis le 29 novembre 2002 (date de constitution) jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008.

2. L'assemblée a ré-élu ERNST & YOUNG S.A. à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour ORBIS SICAV

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096430/41/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

### **Acte II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 109.001.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ACTE II S.A. avec siège social à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 109.001,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1222 du 17 novembre 2005,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Garnich.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Decamps, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Transfert du siège*

Le siège de la société est transféré à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

Le premier alinéa de l'article 2 des statuts sera libellé comme suit:

**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

*Elargissement de l'objet social*

L'objet de la société est élargi de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son compte propre.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut prendre des participations dans des entreprises ayant un objet analogue, similaire ou connexe.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

*Administrateurs*

L'assemblée révoque Messieurs Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Luxembourg et Jacques Fostier, expert-comptable, demeurant à B-Fauvillers de leurs fonctions d'administrateurs

et nomme en remplacement des deux administrateurs révoqués:

- Madame Sylvie Chatte, employée privée, née à Teting-sur-Nied (57, France) le 18 mars 1956, demeurant à F-57740 Longeville-les-Saint-Avold,

- Monsieur Nicolas Wallerich, étudiant, né à Saint-Avold (57, France), demeurant à F-57740 Longeville-les-Saint-Avold.

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Marc Wallerich, commerçant, demeurant à F-57740 Longeville-les-Saint-Avold aux fonctions d'administrateur et administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

*Commissaire aux comptes*

L'assemblée révoque la société de droit britannique NASSAU MANAGEMENT LIMITED, avec siège à S48LU Sheffield, 320, Petrestreet de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement:

SARNIA s.à r.l. avec siège à L-8383 Koerich, 23, rue Principale (R.C.S.L. B 33.623)

*Durée des mandats*

Les mandats des administrateurs, administrateur délégué et commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Baraton, A.S. Decamps, J. Steffen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 26 juillet 2007. Relation CAP/2007/1830. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 7 août 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007096388/225/67.

(070107820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Voyages Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.787.

In the year two thousand and seven, on the fourth of July.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.787 (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed, on 19 April 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been amended on 27 June 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.) Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to six million four hundred and thirty-six thousand four hundred and forty-three euro (EUR 6,436,443.-) by the issue of six million four hundred and five thousand four hundred and forty-three (6,405,443) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share;

2.) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 5.** The share capital is set at six million four hundred and thirty-six thousand four hundred and forty-three euro (EUR 6,436,443.-) consisting of six million four hundred and thirty-six thousand four hundred and forty-three (6,436,443) shares with a par value one euro (EUR 1.-) per share.»

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million four hundred and five thousand four hundred and forty-three euro (EUR 6,405,443.-) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to six million four hundred and thirty-six thousand four hundred and forty-three euro (EUR 6,436,443.-) by the issue of six million four hundred and five thousand four hundred and forty-three (6,405,443) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share

*Subscription and Payment*

There appeared Mr Sigurdur Gudmannsson, previously named, who declares to subscribe:

- in the name and for the account of CHEQUERS CAPITAL XV FCPR., Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its manager, CHEQUERS PARTENAIRES S.A., a société anonyme, having its registered office at 48 bis, avenue Montaigne, 75008, Paris, registered with the Paris trade and companies register under number B 350 505 335, on the basis of a proxy dated 27 June 2007, to six million three hundred and seventy-six thousand six hundred and thirty-three (6,376,633.-) new shares, at a price of one euro (EUR 1.-) per share,

in the name and for the account of Mr Philippe Lesueur, born on September 21, 1951 at Pornichet (44) and residing at 31, avenue Berryer, 78600 Maisons-Laffitte, France, on the basis of a proxy dated 2 July 2007, to eleven thousand five hundred and seventeen (11,517) new shares, at a price of one euro (EUR 1.-) per share,

- in the name and for the account of Mrs Maria Lesueur, born on March 2, 1953 at Vouzela (Portugal) and residing at 31, avenue Berryer, 78600 Maisons-Laffitte, France, on the basis of a proxy dated 2 July 2007, to one thousand and four hundred and ninety-four (1,494) new shares, at a price of one euro (EUR 1.-) per share,

- in the name and for the account of Mr Francisco Mora, born on 16 June 1947 at Lérida (Spain) and residing at Plaza Valles, 1 (Urbanizacion Vallpineda), 08750 Molins de Rei (Barcelona), on the basis of a proxy dated 2 July 2007, to twelve thousand and eighty-two (12,082) new shares, at a price of one euro (EUR 1.-) per share,

- in the name and for the account of Mr José-Maria Portabella, born on May 7, 1967 at Barcelona (Spain) and residing at Nau Santa Maria, 5, 2<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>, 08017 - Barcelona, Spain, on the basis of a proxy dated 2 July 2007, to three thousand seven hundred and seventeen (3,717) new shares, at a price of one euro (EUR 1.-) per share,

The said proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash, so that the amount of six million four hundred and five thousand four hundred and forty-three euro (EUR 6,405,443.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at six million four hundred and thirty-six thousand four hundred and forty-three euro (EUR 6,436,443.-) consisting of six million four hundred and thirty-six thousand four hundred and forty-three (6,436,443) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share.»

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seventy thousand euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOYAGES HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B127.787 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné en date du 27 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droits, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.436.443,-) par l'émission de six millions quatre cent cinq mille quatre cent quarante-trois (6.405.443) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00,-) chacune;

2.) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.436.443,-) représenté par six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois (6.436.443) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant six millions quatre cent cinq mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.405.443,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.436.443,-) par l'émission de six millions quatre cent cinq mille quatre cent quarante-trois (6.405.443) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

### *Souscription et Paiement*

A comparu Monsieur Sigurdur Gudmannsson, prénommé, qui déclare souscrire

- au nom et pour le compte de CHEQUERS CAPITAL XV FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par son gérant la société CHEQUERS PARTENAIRES S.A., société anonyme, ayant son siège social à 48 bis, avenue Montaigne, 75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 350 505 335, sur base d'une procuration du 27 juin 2007, les six millions trois cent soixante-seize mille six cent trente-trois (6.376.633) nouvelles actions à un prix d'un euro (EUR 1,-) par action,

- au nom et pour le compte de Monsieur Philippe Lesueur, né le 21 septembre 1951 à Pornichet (44) et demeurant au 31, avenue Berryer, 78600 Maisons-Laffitte, France, sur base d'une procuration du 2 juillet 2007, les onze mille cinq cent dix-sept (11.517) nouvelles actions à un prix d'un euro (EUR 1,-) par action,

- au nom et pour le compte de Madame Maria Lesueur, née le 2 mars 1953 à Vouzela (Portugal) et demeurant au 31, avenue Berryer, 78600 Maisons-Laffitte, France, sur base d'une procuration du 2 juillet 2007, les mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (1.494) nouvelles actions à un prix d'un euro (EUR 1,-) par action,

- au nom et pour le compte de Monsieur Francisco Mora, né le 16 juin 1947 à Lérida (Espagne) et demeurant Plaza Valles, 1 (Urbanizacion Vallpineda), 08750 Molins de Rei (Barcelone), Espagne, sur base d'une procuration du 2 juillet 2007, les douze mille quatre-vingt-deux (12.082) nouvelles actions à un prix d'un euro (EUR 1,-) par action,

- au nom et pour le compte de Monsieur José-Maria Portabella, né le 7 mai 1967 à Barcelone (Espagne) et demeurant Nau Santa Maria, 5, 2<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>, 08017 - (Barcelone), Espagne, sur base d'une procuration du 2 juillet 2007, les trois mille sept cent dix-sept (3.717) nouvelles actions à un prix d'un euro (EUR 1,-) par action,

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Les nouvelles actions sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de six millions quatre cent cinq mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.405.443,-) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois euros (EUR 6.436.443,-) représenté par six millions quatre cent trente-six mille quatre cent quarante-trois (6.436.443) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ soixante-dix mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, R. Mouton, S. Gudmannsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7900. — Reçu 64.054,43 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096432/239/170.

(070108080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Indigo Investments Luxembourg II, Société à responsabilité limitée holding.**

**Capital social: EUR 1.077.375,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.267.

—  
*Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 17 juillet 2007*

Il résulte des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 17 juillet 2007 les points suivants:

- décision a été prise d'accepter la démission de Mademoiselle Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, de son poste de gérant unique de la société, et ce avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accepter la nomination de Monsieur Michel E. Raffoul, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, au poste de gérant unique de la société et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDIGO INVESTMENTS LUXEMBOURG II*

MERCURIA SERVICES

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2007096434/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**MSREF V Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 359.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.652.

—  
In the year two thousand seven, on the ninth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MSREF V KOREAN INVESTMENTS LTD, a company having its registered office at c/o CARD CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 709GT, Zephyr House, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Ms Laetitia Ambrosi, lawyer, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, she herself represented by Ms Alexandra Fuentes, private employee, with professional address at 12, Place du Marché, L-5555 Remich, by virtue of a proxy given under private seal on May 8th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of MSREF V INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Paul Bettingen of March 8, 2005, published in the Mémorial, Recueil C on January 9, 2006 under number 49, which bylaws do not have been amended up to now.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The partner resolved to create two categories of managers A and B and to subsequently restate article 10 of the articles of incorporation of the Company, which is amended and shall henceforth be read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

#### *Second resolution*

Further to the above creation of categories of managers, the partner resolved that the composition of the board be as follows:

##### *Category A managers:*

- Thijs van Ingen, lawyer, born on December 5, 1974 in Tiel, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mark Beckett, accountant, born on September 14, 1975 in London, Great Britain, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Category B managers:*

- Martijn Bosch, Financial Controller, born on October 28, 1976 in Hengelo, The Netherlands, with professional address at 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg Grand Duchy of Luxembourg;
- Jan-Dries Mulder, Manager, born on February 7, 1973 in Veendam, The Netherlands, with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendments of the by-laws are estimated at seven hundred euro (700.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

##### *A comparu:*

MSREF V KOREAN INVESTMENTS, LTD, ayant son siège social aux Iles Cayman, c/o CARD CORPORATE SERVICES LTD, P.O. Box 709GT, Zephyr House, Grand Cayman, ici représentée par Mademoiselle Laetitia Ambrosi, juriste, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, elle-même représentée par Madame Alexandra Fuentes, employée privée, avec adresse professionnelle au 12, Place du Marché, L-5555 Remich, en vertu d'une procuration donnée le 8 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MSREF V INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg. («la Société»), constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Paul Bettingen le 8 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil C le 9 janvier 2006 sous le numéro 49, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. La comparante reconnaît être parfaitement au courant des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide de créer deux catégories de gérants A et B et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

#### *Seconde résolution*

Suite à la création de catégories de gérants ci-dessus, l'associé décide que la composition du conseil de gérance de la Société est désormais comme suit:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Thijs van Ingen, juriste, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mark Beckett, comptable, né le 14 septembre 1975 à Londres, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Gérants de catégorie B:*

- Martijn Bosch, Financial Controller, né le 28 octobre 1976 à Hegel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6B, routes de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Jan-Dries Mulder, Gérant, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Fuentes, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1072. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096386/5770/133.

(070108343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

### **E.L.E.O.S. (European Logistic for Excellence in Ophthalmic Services) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 89.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour FIDCOSERV S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2007096316/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01462. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Ernst August Carree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.430.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING REI WAREHOUSE (UK) BV, with registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkkade,  
here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue  
Victor Hugo,  
by virtue of a proxy given in The Hague, on June 18, 2007.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of ERNST AUGUST CARREE S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.**

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder:

The single shareholder may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders:

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 15. Powers.** Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 16. Events affecting the manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 17. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

**Art. 19. General meeting of shareholders.**

19.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 20. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 21. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 22. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 23. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 25. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party ING REI WAREHOUSE (UK) BV declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-four (124) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.-EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of managers of the Company, to appoint ING TRUST (LUXEMBOURG), with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under the number B 28.967 and Mr Nicolas Schreurs, employee, born in Knokke-Heist (Belgium), on December 3rd, 1970, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, the said mandatory signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING REI WAREHOUSE (UK) BV, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkade,  
ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74,  
avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 18 juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné,  
restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à  
responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du  
10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié,  
ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute  
époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création  
de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de ERNST AUGUST CARREE S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou  
étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des  
droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que  
la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au dévelop-  
pement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée  
générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent  
vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de  
l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal  
dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à  
la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique  
ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce  
soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire  
des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de  
l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire  
commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.**

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont  
libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 15. Pouvoirs.** Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

**Art. 16. Événements atteignant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 17. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 18. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.**

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 25. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La société comparante ING REI WAREHOUSE (UK) BV, prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-quatre (124) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR.)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée ING TRUST (LUXEMBOURG), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 28.967 et Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, né à Knokke-Heist (Belgique), le 3 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16168. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096358/5770/299.

(070107939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

#### **Brocade Company Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.231.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juillet 2007 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Madame Sylvie Comman, employée privée, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monaco, 7, rue Suffren Raymond

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007096428/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**SM Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.058.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour FIDCOSERV S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2007096318/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01466. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

---

**Malua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2631 Luxembourg, 1, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.200.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007094871/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---

**Ehoran Kan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.554.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour la Société

Signature

L' Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007094958/2741/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

---